



Les directives anticipées, le regard des Français et des médecins généralistes

6 février 2018

LEVÉE D'EMBARGO : MARDI 6 FEVRIER A 13H

Méthodologie

Enquête auprès des médecins généralistes



Etude réalisée par l'Institut BVA auprès d'un échantillon de médecins généralistes recrutés par téléphone et interrogés **par Internet** du 8 au 12 janvier 2018



Echantillon

Echantillon de **201 médecins généralistes** représentatif de cette population.

La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : région, mode d'exercice et catégorie d'agglomération.

Enquête auprès des Français



Etude réalisée par l'Institut BVA auprès d'un échantillon de Français **âgés de 50 ans et plus** interrogés **par téléphone** du 19 au 23 janvier 2018



Echantillon

Echantillon de **964 Français âgés de 50 ans et plus** représentatif de cette population.

La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession du chef de famille et de la personne interrogée, région et catégorie d'agglomération

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

85% des médecins généralistes et 60% des Français connaissent l'existence d'une loi sur la fin de vie

42% des Français savent que la loi sur la fin de vie a mis en place les directives anticipées et 19% savent précisément de quoi il s'agit. Parmi les Français les mieux informés on trouve les cadres (28% savent précisément de quoi il s'agit), les 65-74 ans (24%) et les personnes se disant entourées (20%). 85% des médecins généralistes savent que la loi sur la fin de vie a mis en place les directives anticipées mais uniquement 36% savent précisément de quoi il s'agit

77% des Français jugent que les directives anticipées sont un dispositif intéressant. Les opinions varient avec l'âge des répondants : 81% des 50-64 ans expriment leur intérêt contre 79% des 65-74 ans et 66% des 75 ans et plus

11% des Français ont déjà rédigé leurs directives anticipées et 32% pourraient le faire alors que 51% l'excluent (6% ne se prononcent pas). En termes de profil, on trouve un plus fort taux de personnes ayant déjà rédigé leurs directives anticipées chez les femmes (13% contre 8% chez les hommes), chez les 75 ans et plus (14% et 14% chez les 65-74 ans contre 8% chez les 50-64 ans), au sein des personnes ayant des revenus mensuels du foyer inférieurs à 1500€ (16%, contre 6% dans les foyers à plus de 3000€ mensuels) et chez les personnes se disant en mauvaise santé (22%, contre 10% chez les personnes s'estimant en bonne santé)

Parmi les Français ayant rédigé leurs directives anticipées, **71% l'ont fait sur papier libre**, 9% ont utilisé le modèle du ministère de la Santé et 15% sur un autre modèle

Si les Français ont rédigé leurs directives anticipées ou envisagent de le faire c'est en priorité pour libérer leur proches de la responsabilité d'avoir à décider pour eux (56%) et pour ne pas subir d'acharnement thérapeutique en cas de maladie (50%). S'ils excluent cette possibilité, c'est parce qu'ils font confiance à leurs proches pour décider ce qu'il y aura de mieux pour eux (47%) ou qu'ils n'ont pas envie de se projeter dans ce futur là (33%)

77% des médecins généralistes abordent le sujet des directives anticipées avec leurs patients (85% des médecins âgés de 60 ans et plus, 71% des médecins de moins de 50 ans).

- 60% sont directement interrogés par leurs patients dont 30% qui estiment que ceux-ci en parlent plus que les années précédentes.
- 57% abordent spontanément le sujet avec leurs patients, en priorité avec des personnes gravement malades (41%) et des personnes âgées (36%).

Parmi les médecins généralistes abordant le sujet des directives anticipées avec leurs patients, **61% jugent que c'est un sujet facile à aborder et 85% ont le sentiment que c'est une conversation bien reçue**



Les directives anticipées : notoriété et opinion

NOTORIÉTÉ DE LA LOI SUR LA FIN DE VIE

Savez-vous qu'il existe en France une loi sur la fin de vie ?

FRANCAIS



Savent qu'il existe une loi

60%

Niveau Bac+2 et plus : 72%
Revenu > 3000€/mois : 71%
65-74 ans : 65%
Personnes « entourées » : 63%

Savent qu'il existe une loi et peuvent citer son nom

11%

Ne savent pas qu'il existe en France une loi sur la fin de vie

40%

MÉDECINS GÉNÉRALISTES



85%

37%

15%

SOURCE D'INFORMATION

Comment en avez-vous entendu parler ?

A ceux qui ont entendu parler de la loi sur la fin de vie



FRANCAIS

Par les médias 88%

Par votre entourage 18%

Par un médecin 5%



MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Par les médias (presse, TV, radio,...) 74%

Par une information venue du Conseil de l'Ordre ou d'une autre instance professionnelles 33%

Par une information venue du Ministère de la santé 18%

Par un autre canal 12%

Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

NOTORIETE DES DIRECTIVES ANTICIPEES

Plus précisément, savez-vous qu'en France la loi sur la fin de vie a mis en place les directives anticipées ?

FRANCAIS



Savent que la loi sur la fin de vie a mis en place les directives anticipées

42%

Cadres : 28%
Revenus > 3000€ mens. : 27%
65-74 ans : 24%
Personnes entourées : 20%
Revenus inférieurs à 1500€ : 15%
Personnes isolées : 11%

Oui et savent précisément de quoi il s'agit

19%

Oui, mais ne savent pas précisément de quoi il s'agit

23%

Ne savent pas que la loi sur la fin de vie a mis en place les directives anticipées

58%

MÉDECINS GÉNÉRALISTES



85%

36%

49%

15%

Les directives anticipées : usages

INTERET POUR LES DIRECTIVES ANTICIPEES

En ce qui vous concerne, trouvez-vous que la possibilité de rédiger des directives anticipées est un dispositif intéressant ?

FRANCAIS



Oui, un dispositif intéressant

77%

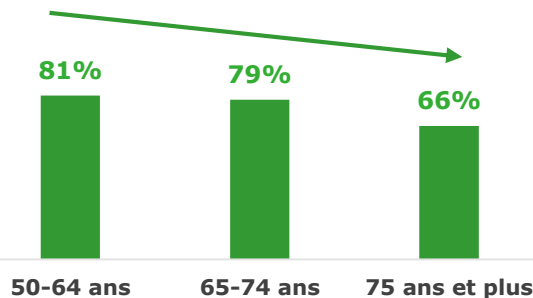
Non, un dispositif pas intéressant

18%

Ne se prononcent pas

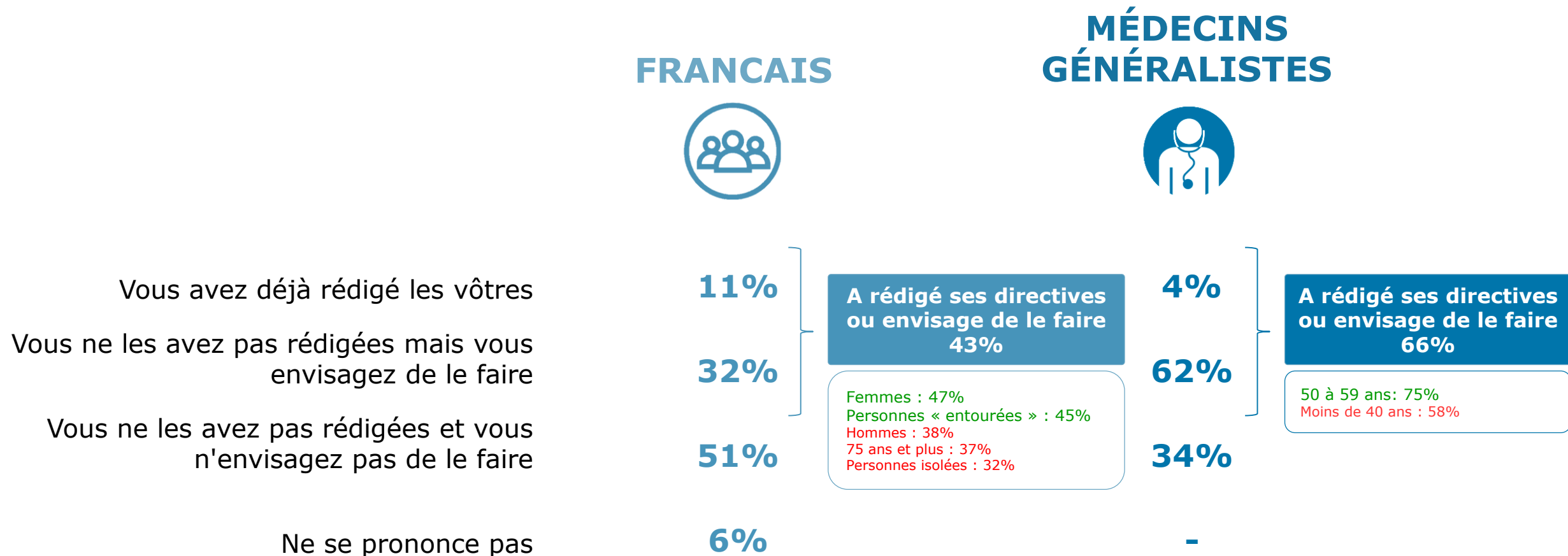
5%

Revenus > 3000€ mens. : 88%
Personnes « entourées » : 79%
Femmes : 79%
Personnes en bonne santé: 78%
Hommes : 75%
Revenus < 1500€ mens. : 71%
Personnes « isolées » : 67%
Personnes en mauvaise santé : 65%



REDACTION DES DIRECTIVES ANTICIPEES

A propos du fait de rédiger des directives anticipées ?





11% DES FRANCAIS AGES DE 50 ANS ET PLUS ONT DÉJÀ REDIGÉ LEURS DIRECTIVES ANTICIPEES - PROFILS

SEXE

Femmes : 13%

Hommes : 8%

AGE

75 ans et + : 14%

65-74 ans : 14%

50-64 ans : 8%

REVENUS MENSUELS DU FOYER

< 1500€ : 16%

> 3000€ : 6%

ETAT DE SANTE PERCU

Mauvais : 22%

Bon : 10%



71% ont rédigé leurs directives anticipées sur papier libre

9% ont utilisé le modèle proposé par le ministère de la Santé

15% ont utilisé un autre modèle tout fait

5% ne se prononcent pas

ATTITUDE A L'EGARD DES DIRECTIVES ANTICIPEES

LES DEUX PRINCIPALES RAISONS DE RÉDACTION / NON RÉDACTION

FRANCAIS



MÉDECINS
GÉNÉRALISTES



Parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui ont le plus compté dans votre décision de rédiger des directives anticipées ou dans votre souhait de le faire ?

Pour libérer vos proches de la responsabilité d'avoir à décider pour vous

56%

78%

Pour ne pas subir d'acharnement thérapeutique en cas de maladie

50%

67%

Vous nous avez dit que vous n'envisagiez pas de rédiger des directives anticipées. Parmi les éléments suivants, quels sont ceux qui expliquent votre choix ?

Vous faites confiance à vos proches pour décider ce qu'il y aura de mieux pour vous

47%

53%

Vous n'avez pas envie de vous projeter dans ce futur-là

33%

/

Vous ne savez pas ce que vous voudrez à l'heure où la question se posera

/

44%





Les directives anticipées dans la relation médecins et patients

ÉCHANGE AVEC LES PATIENTS SUR LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Avez-vous été interrogé par vos patients sur cette question des directives anticipées ?

Vous arrive-t-il de prendre l'initiative de parler des directives anticipées à vos patients lorsqu'ils ne vous en parlent pas spontanément ?

MÉDECINS GÉNÉRALISTES



Abordent les directives anticipées
avec leurs patients

77%

Hommes : 82% / Femmes : 67%
Médecins âgés de 60 ans et plus : 85% / Médecins de moins de 50 ans : 71%

Sont interrogés par leurs patients

60%

Sont plus interrogés par leurs patients que les années précédentes : 30%

Abordent le sujet spontanément

57%

En priorité avec des personnes gravement malades (41%)

Femmes : 52% / Hommes : 35%

des personnes âgées (36%)

Hommes : 38% / Femmes : 31%

N'abordent pas les directives
anticipées avec leurs patients

23%

Ne connaissent pas le dispositif : 60%
Médecins âgés de moins de 40 ans : 28%

ECHANGE AVEC LES PATIENTS SUR LES DIRECTIVES ANTICIPEES

Avez-vous été interrogé par vos patients sur cette question des directives anticipées ?

Vous arrive-t-il de prendre l'initiative de parler des directives anticipées à vos patients lorsqu'ils ne vous en parlent pas spontanément ?



MÉDECINS GÉNÉRALISTES ABORDANT LES DIRECTIVES ANTICIPÉES AVEC LEURS PATIENTS



**61% JUGENT QUE C'EST UN
SUJET FACILE À ABORDER**



**85% ONT LE SENTIMENT QUE
C'EST UNE CONVERSATION BIEN
RECUE PAR LES PATIENTS**